



Comité syndical
du Mardi 12 décembre 2017
 – 18h00 –
 Place de la Libération au Puy-en-Velay

Compte-rendu

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18 heures 00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Place de la Libération au Puy-en-Velay, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Etaient Présents :

Paul BRAUD, Jean-Louis REYNAUD, Georges ASSEZAT, Caroline BARRE, Michel FORESTIER, Michel JOUBERT, Madeleine RIGAUD, Michel ROUSSEL, Ginette VINCENT, Pierre PAILLER, Marie-Agnès PETIT.

Ont donné procuration :

Jean-Benoît GIRODET à Michel ROUSSEL, Laurent MIRMAND à Michel JOUBERT

Secrétaire de séance : Georges ASSEZAT

Point 1 : Approbation du compte-rendu du dernier comité

Délibération 2017-23

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu du comité syndical du 12 juin 2017.

Point 2 : Budget 2017 : Décision modificative n°1

Délibération 2017-24

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 11 : Charges à caractère général	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels, ...	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 11 : Charges à caractère général	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 550,20 €	15 550,20 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 550,20 €	15 550,20 €	0,00 €	0,00 €
D-020 : Dépenses imprévues	15 550,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	15 550,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Total INVESTISSEMENT	15 550,20 €	15 550,20 €	0,00 €	0,00 €
Total général		0,00 €		0,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2017 telle que présentée.

Point 4 : Ouverture des crédits d'investissements pour 2018 avant vote du BP

Délibération 2017-25

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1 er janvier 2018 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612-1 du CGCT).

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 les crédits suivants :

Chapitre	Inscription BP 2017	Ouverture crédits 2018
20 – Immobilisations incorporelles	81 466 €	20 360 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE l'ouverture des crédits d'investissement pour 2018 avant le vote du budget.

Point 5 : Débat d'orientation budgétaire 2018

Délibération 2017-26

Cf. note en annexe.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Point 6 : Les missions du Pays

A travers le DOB, est présenté un bilan 2017 des actions du Pays ainsi que les actions qui seront menées en 2018.

LEADER : présentation du bilan 2015-2017

Mission Accueil d'actifs et santé : il est demandé une présentation d'un bilan d'étape lors de la prochaine réunion.

SCoT : pour le document d'aménagement artisanale et commerciale - DAAC, il est demandé une note de présentation du DAAC, de ses enjeux et conséquences ; une recherche de financement pour son élaboration sera faite.

Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 18h30.



Note de présentation
Débat d'Orientation Budgétaire
Budget 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte doit organiser un débat d'orientation budgétaire préalablement au vote du Budget 2018.

Bilan 2017

Les missions du Pays en 2017 se sont réduites : SCoT, programme LEADER, mission Accueil d'actifs et de professionnels de santé.

La culture et le conseil culturel de territoire n'existe plus.

L'élaboration de la stratégie touristique s'est terminée en début d'année

Le Pays est géré par la coordinatrice du Pays qui est en charge de **l'animation territoriale** et du **SCoT**. Elle assure aussi le **fonctionnement de la structure** : suivi des réunions du bureau et du comité syndical, budget - comptabilité, gestion du personnel, etc.

L'élaboration du **SCoT** se termine. Le projet de SCoT a été arrêté en juin 2017 sur le nouveau périmètre en vigueur au 1^{er} janvier 2017. L'enquête publique a lieu du 4 décembre 2017 au 4 janvier 2018.

Le programme **LEADER** est porté par le Pays du Velay depuis 2009 avec la mise à disposition par la Chambre d'Agriculture d'un animateur à temps complet et d'un gestionnaire à temps partiel (90%).

Le GAL poursuit son travail de traitement des dossiers de demande de subvention LEADER, en accord avec l'Autorité de Gestion (Région) qui a souhaité un nouveau mode d'organisation : le GAL

instruit les dossiers et ceux-ci ont été supervisés par la Région. Cette modification des circuits de gestion implique donc des missions renforcées pour la cellule d'animation et une nouvelle responsabilité dans l'étude des dossiers de demande de subvention LEADER.

Le GAL du Velay reste positionné comme le territoire régional qui a programmé le plus de dossiers : 200 dossiers formalisés, ce qui permet de consommer l'enveloppe initiale de 4,2 millions d'euros.

Une demande de complément d'enveloppe a été formulée pour satisfaire d'autres porteurs de projets en attente.

L'élaboration de la **stratégie de développement touristique** a été lancée en juillet 2016 avec le cabinet ATEMIA, et l'AMO de Atout France. Elle s'est terminée en début d'année avec la définition du plan opérationnel. Sa mise en œuvre se fera par la communauté d'agglomération et les communautés de communes.

Pour retrouver tous les documents d'élaboration : www.paysvelay.fr/tourisme

Cette action a bénéficié de 2 co-financement : LEADER et 1% paysage et développement – contournement RN88.

La mission **Accueil d'actifs et de professionnels de santé** a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route.

La certification AFNOR pour la mise en place de la Démarche Qualité Accueil a été obtenue en mars.

Concernant l'accueil de professionnels de santé, après une année 2016 surtout axée sur la création d'un site Internet et d'une image, **2017 a été l'année de la capitalisation de ces outils**. De nombreuses annonces sont en ligne, et la mission accueil est désormais bien connue des internes en fin d'études, des remplaçants, et des médecins déjà en exercice sur le territoire.

Les 2 axes principaux de travail de la mission restent : Développer le potentiel d'attractivité du territoire, et maintenir et développer l'offre de soins par l'arrivée de nouveaux actifs.

Pour imaginer de nouveaux potentiels, la chargée de mission travaille en collaboration avec les élus locaux qui font la démarche de l'intégrer à leur réflexion. D'autre part, elle accompagne de manière opérationnelle les équipes de professionnels de santé qui se structurent sur un territoire, pour les fédérer et maintenir l'offre de soins primaire. Ainsi, elle offre une aide le suivi des projets des équipes (se fédérer en maison de santé, écrire un projet de santé commun, se réunir régulièrement...)

Elle se charge aussi d'être présente sur des événements, ciblés ou généralistes, pour rentrer en contact avec de nouveaux porteurs de projet (journée de l'installation des médecins généralistes au Polydome de Clermont, journées des internes en médecine générale de la fac de médecine de Clermont, session d'accueil des internes en stage à Emile Roux, apéritif de fin de stage à Emile Roux, mais aussi trail du Saint Jacques).

Grande nouveauté cette année, l'organisation d'un événement « soirée de l'installation du Pays du Velay » qui a regroupé toutes les personnes du territoire susceptibles de s'installer en médecine générale. Une trentaine d'internes en fin d'études, remplaçants, ou installés depuis peu sont venus à cette soirée organisée par le Pays du Velay et qui regroupait tous nos partenaires sur la question de l'installation (ordre des médecins, Agence Régionale de Santé, CPAM, ARDTA). Cette soirée a permis de les fédérer entre eux, que nous soyons bien au courant des avancées des projets, mais aussi de montrer le dynamisme du territoire.

Installations effectives sur 2017 : 5 médecins généralistes (Alleyras, Coubon, Saint Julien Chapeuil, Polignac, Le Puy en Velay) , 1 ergothérapeute, 1 kinésithérapeute, 1 psychiatre, 2 internes en fin d'études qui ont signé un contrat.

La mission Accueil d'actif a dressé en comité de pilotage un bilan positif de son action sur cette deuxième année. Karen Grangette a été recrutée début novembre pour remplacer Charlène Duvernois, partie fin février.

- De Janvier 2017 à Février 2017 : accompagnement des porteurs de projet (8 porteurs de projet)

- Février 2017 : vacance du poste de chargé de mission Accueil d'actifs

(9 mois d'interruption)

- Novembre 2017 : reprise du poste de chargé de mission Accueil d'actifs

- Participation au séminaire de 2 jours « plateforme accueil et attractivité en Massif central » à Vichy

- Appropriation des outils (OCAPA, auvergne life ...) et contact avec l'ARDTA (démarche qualité...)

- 1^{er} contacts avec plusieurs porteurs de projet, endogènes et exogènes au territoire

- Elaboration et publication d'offres sur auvergnelife.fr :

de 2 territoires pour l'exploitation d'une activité touristique

de 2 chefs d'entreprise souhaitant transmettre leur entreprise

Les grandes orientations pour 2018

SCoT :

Suite à l'enquête publique, l'approbation pourra avoir lieu à partir de mi-février.

La Communauté d'agglomération a sollicité le Pays pour qu'un document d'aménagement artisanal et commercial -DAAC- soit réalisé, si possible en 2018.

Cela nécessite une révision du SCoT qui pourra se faire après l'approbation. Un nouveau marché devra être conclu pour cela.

Cette révision permettra d'intégrer les 4 communes qui intégreront le périmètre en janvier 2018, et qui sont pour l'instant en zone blanche vis-à-vis du SCoT.

Parallèlement, un travail de mise en œuvre du SCoT devra être mené, notamment en mettant en place les outils de suivi des documents locaux d'urbanisme. Ces outils de suivi permettront s'assurer de leur compatibilité avec le SCoT, mais également faciliteront l'évaluation du SCoT.

Mission Accueil d'actifs

En 2018, la mission va continuer de mettre en œuvre sa feuille de route, tout en s'adaptant aux évolutions des projets locaux.

Lors du comité de pilotage de septembre, les financeurs se sont montrés très satisfaits du travail effectué. Ils ont ainsi souhaité que le Pays du Velay candidate pour le projet Appel à projets qui sera lancé en 2018.

Rappel : Pour l'instant la convention passée entre le Pays, le GIP Massif Central et la Région est sur 3 ans (2015 -2018) et permet un financement à 59 % :

- Du mi-temps de Karen
- D'un mi-temps de Laetitia (qui travaille à temps complet sur la mission)

Pour l'accueil d'actifs, Karen reprend contact avec les acteurs du territoire et les partenaires pour :

-l'accompagnement des porteurs de projets

- accueil et suivi des porteurs de projet
- continuité des sessions de formations BGE
- mise en place de permanences sur le territoire sur la création / reprise d'entreprise (ex : en lien avec les MSP)?
- une nouvelle édition du forum sur l'entrepreneuriat ?

- la promotion du territoire

- réactivation des relais au niveau des communes pour qu'il y ait une transmission d'information montante et descendante
- création d'une newsletter afin de rendre compte de l'éclosion, avancement des projets
- apport de contenu au site internet (vitrine de l'accueil)

LEADER :

A ce jour, il reste 8 dossiers à programmer sur l'enveloppe initiale. Il n'y a pas eu de réponse à la demande de rallonge de crédits formulée en octobre. Concernant le paiement des aides attribuées, la Région a informé le GAL que le système serait opérationnel sur le premier trimestre 2018.

Organisation des moyens humains du Pays

<p>Coordination du Pays & SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement de la structure • SCoT • Animation territoriale 	<p>Laurence VIGNAL 1 ETP</p>	<p>Agent du Pays</p>	<p>Passage à mi-temps en 2018 (mi-temps Agglo)</p>
<p>LEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation • Gestion 	<p>Thomas FACQUEUR 1 ETP</p> <p>Jean-François BONNEFOY 0,9 ETP</p>	<p>Mis à disposition de la Chambre d'agriculture</p>	<p>Financement à 80 %</p>
<p>Mission Accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des professionnels de santé • Accueil d'actifs 	<p>Laetitia VENOSINO 0,8 ETP</p> <p>Karen GRANGETTE 0,5 ETP</p>	<p>Agent du Pays</p> <p>Agent mi-temps du Pays (et mi-temps Agglo - service économie)</p>	<p>Financement FEDER Massif central et Région d'1 ETP à 59 % (0,5 santé + 0,5 actifs)</p>